



Coalition
pour la diversité des
expressions culturelles

Extraits des comparutions des membres de la
Coalition pour la diversité des expressions culturelles
Auditions au Sénat sur le *Projet de loi C-11 sur la diffusion continue en ligne*

« L'APFC a salué la portée historique du projet de loi C-11 sur l'écosystème audiovisuel canadien, particulièrement la considération formelle des CLOSM, qui assigne désormais au système de radiodiffusion dans son ensemble des objectifs visant à refléter leur situation et leurs besoins particuliers. Elle s'est réjouie de nouveau de son adoption à l'étape de la troisième lecture, car il s'agit d'un projet de loi qui, lorsqu'il a été déposé pour la première fois en novembre 2020, ne contenait aucune disposition pour assurer la création de contenu par et pour les CLOSM et pour en garantir l'accès [...] La modernisation de la Loi sur la radiodiffusion se fait attendre depuis trop longtemps. Son adoption avant que les effets négatifs sur le secteur ne soient davantage amplifiés est nécessaire. Faisons en sorte que le projet de loi s'ancre dans la réalité. »

**Carol Ann Pilon, directrice générale
Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC)
15 septembre 2022**

« L'ANIM croit en une industrie forte et intégrée dans le paysage national. Elle est pugnace pour faire reconnaître la place que la francophonie doit occuper à la table nationale des arts et de la culture. Nous avons pris connaissance des allocutions présentées devant vous par nos partenaires stratégiques, notamment celles de la FCCF, de la CDEC — dont l'ANIM est membre —, de l'APFC et de l'ADISQ, avec qui nous collaborons étroitement. Nous appuyons leurs demandes avec force. Soyez assurés que leurs demandes sont les nôtres. Nous regrettons, comme elles, de devoir nous battre pour maintenir nos acquis lors des refontes législatives plutôt que de les voir progresser. »

**Clotilde Heibing, directrice générale
Alliance nationale de l'industrie musicale (ANIM)
5 octobre 2022**

« L'ACTRA appuie avec beaucoup d'enthousiasme les efforts déployés par le gouvernement en vue de moderniser la Loi sur la radiodiffusion de sorte que les services de diffusion en continu en ligne contribuent de manière juste et équitable à la production de programmation canadienne. »

**Eleanor Noble, présidente nationale
Alliance of Canadian Cinema Television and Radio Artists (ACTRA)
14 septembre 2022**

« Cette situation n'est pas sans inquiéter les créateurs et les producteurs, mais également les citoyens, très attachés à leur culture. Dans ce même sondage, on apprend que 73 % des Québécois pensent que le gouvernement doit légiférer pour que les services d'écoute comme Apple Music, Spotify ou YouTube contribuent aussi à son financement. De plus, 70 % de ceux qui écoutent de la musique en continu disent aimer se faire proposer de la musique québécoise en français. Le travail auquel vous vous livrez bénéficiera aux citoyens tout autant qu'aux créateurs. Soutenir la diversité des expressions culturelles, c'est encourager la liberté d'expression, augmenter le choix des consommateurs et travailler à renforcer notre démocratie. »

**Eve Paré, directrice générale
Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo
(ADISQ)
21 septembre 2022**

« Nous avons besoin de la continuité du système canadien de radiodiffusion : il faut adopter le projet de loi C-11 le plus rapidement possible. L'absence de réglementation dans les entreprises en ligne a un impact majeur sur la musique canadienne et particulièrement la musique francophone [...] Nous appuyons les propositions d'amendements demandées par la Coalition pour la diversité des expressions culturelles. Le recours aux talents canadiens doit être équivalent pour les entreprises canadiennes et étrangères sous un seul alinéa 3(1)f); l'appel au gouverneur en conseil doit aussi être possible pour les ordonnances, et des audiences publiques doivent être tenues lors de la prise d'une ordonnance. »

**Jérôme Payette, directeur général
Association des professionnels de l'édition musicale (APEM)
21 septembre 2022**

« Le projet de Loi-C-11 est l'occasion de protéger notre souveraineté culturelle en s'assurant de renforcer l'écosystème de la production audiovisuelle canadienne. »

Gabriel Pelletier, président
Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ)
2 novembre 2022

« De plus, utiliser les médias sociaux pour diffuser du contenu audiovisuel original et professionnel et ainsi atteindre des publics qui désertent les médias traditionnels est un phénomène qui ira en s'amplifiant. Il est donc essentiel que le projet de loi permette au CRTC d'inclure dans son champ de juridiction tant les entreprises de visionnement en continu sur abonnement, comme Netflix, Amazon Prime Video ou Club Illico, que les entreprises de médias sociaux comme YouTube, Facebook et TikTok. N'oublions pas que TikTok est désormais l'une des plateformes les plus fréquentées par les jeunes, avec une croissance de 55 % au cours de la dernière année. »

Hélène Messier, présidente-directrice générale
Association québécoise de la production médiatique (AQPM)
15 septembre 2022

« La CIMA appuie les principes qui sous-tendent le projet de loi C-11. Il a toujours été très difficile de gagner décemment sa vie dans le secteur de la musique au Canada et ce l'est encore. En cette nouvelle ère de mondialisation, le gouvernement fédéral cherche des moyens de multiplier les possibilités de réussite d'une plus grande diversité de voix et d'artistes canadiens. C'est un objectif louable. Je doute qu'il y ait un seul parlementaire, quelle que soit son allégeance politique, qui soit en désaccord avec cette intention. »

Andrew Cash, président et chef de la direction
Canadian Independent Music Association (CIMA)
21 septembre 2022

« Il est essentiel de nous doter d'un cadre réglementaire actualisé qui tient compte de la participation au marché des services de diffusion en continu étrangers pour préserver notre souveraineté nationale et créer un système plus inclusif qui servira mieux tous les Canadiens. Ce cadre actualisé doit respecter le principe réglementaire fondamental selon lequel ceux qui profitent de notre système doivent également y contribuer. Non seulement le non-respect de ce principe empêcherait le Canada

d'exploiter pleinement les possibilités du numérique, mais il pourrait présenter une menace existentielle. »

**Reynolds Mastin, président et chef de la direction
Canadian Media Producers Association (CMPA)
15 septembre 2022**

« Le projet de loi C-11 vise principalement à intégrer les géants du Web dans le système canadien de radiodiffusion, à assurer qu'ils contribuent à la culture canadienne et à répondre aux besoins et aux intérêts de la population multiethnique et multiculturelle que sert le système de radiodiffusion. Il propose une révision importante et nécessaire qui offre le potentiel d'améliorer le volume et la qualité des émissions offertes aux Canadiens. En même temps, il vise à respecter la liberté d'expression des internautes. »

**Robert Armstrong
Conseiller en radiodiffusion auprès d'associations de créateurs francophones en
audiovisuel
19 octobre 2022**

« DOC soutient l'adoption du projet de loi C-11. Cette importante législation est nécessaire de toute urgence pour garantir que notre secteur et les créateurs canadiens, y compris les documentaristes, puissent continuer à se développer et à prospérer dans un système de radiodiffusion moderne. »

**Sarah Spring, directrice générale
Association des documentaristes du Canada (DOC)
25 octobre 2022**

« La GCR appuie la modernisation du système canadien de radiodiffusion. Nous croyons qu'elle est dans l'intérêt de l'ensemble de la population canadienne et qu'elle est essentielle à l'épanouissement du milieu de la création. En outre, le projet de loi C-11 fixe des normes de réglementation adaptées au XXI^e siècle et il permet au Canada d'affirmer sa souveraineté culturelle. »

**Warren P. Sonoda, président
Directors Guild of Canada /Gilde canadienne des réalisateurs (DGC/CGR)
14 septembre 2022**

« Sachant que rien n'est jamais vraiment acquis pour la francophonie canadienne, la Fédération culturelle canadienne-française soutient que les grandes politiques publiques, notamment la Loi canadienne sur la radiodiffusion, doivent, tels les fils de notre tissu social, concrétiser les principes fondamentaux et les garanties constitutionnelles de notre pays que sont l'égalité linguistique, le respect des minorités, la diversité culturelle et la Loi sur les langues officielles. En ce sens, le projet de loi C-11 représente une avancée importante, et nous l'appuyons vigoureusement dans sa forme actuelle. »

**Nancy Juneau, présidente du conseil d'administration
Fédération culturelle canadienne-française (FCCF)
20 septembre 2022**

« Ce qui, il y a 20 ans, nous reflétait, nous faisait nous reconnaître et nous reconnecter est maintenant dissous dans une multitude d'options attrayantes, séduisantes, certes, mais dont les codes sont créés ailleurs dans les officines du grand profit, si on peut le dire ainsi, au détriment du sens de la culture et de la vision d'une société distincte. En fait, c'est ce qui nous distingue dans tout ce merveilleux contenu, et la façon dont nous nous distinguons comme société et comme produit. »

**Annick Charette, présidente
Fédération nationale des communications et de la culture (FNCC)
14 septembre 2022**

« Le projet de loi C-11 est d'une grande importance pour la culture canadienne et les créateurs et artistes. Il est primordial que les multinationales qui diffusent des contenus médiatiques et culturels soient soumises aux mêmes règles que nos entreprises canadiennes. En ce sens le projet de loi C-11 constitue un grand pas en avant, mais on devra apporter certains ajustements pour s'assurer que cette équité entre les GAFAs et nos entreprises soit pleinement respectée. »

**Luc Fortin, président
Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ)
2 novembre 2022**

« Le projet de loi C-11 est une mise à jour tant attendue et nécessaire de la Loi sur la radiodiffusion. Nous saluons son objectif de soumettre la radiodiffusion en ligne à la Loi et, en particulier, de faire en sorte que les services de diffusion en continu aident

les Canadiens à trouver de la musique et du contenu canadiens sur des plateformes actives au Canada. »

**Margaret McGuffin, cheffe de la direction
Music Publishers Canada
15 novembre 2022**

« Pour nous, le futur de la narration d'histoires canadiennes par des Canadiens est en jeu. La lutte du Canada pour contrôler son système de radiodiffusion et raconter ses histoires contre la pression écrasante des Américains est un engagement de près d'un siècle – qui remonte au rapport Air de 1929, à la création de Radio-Canada en 1936, de l'Office nationale du film en 1939, de Téléfilm Canada en 1967 et des lois fédérales et provinciales sur les crédits d'impôt depuis au moins 1972. »

**Michael Prupas
Quebec English-Language Production Council (QEPC)
28 septembre 2022**

« On doit agir maintenant et faire passer cette loi, car plus le temps passe, plus l'hégémonie de ce grand oligopole de la "Big Tech" fait en sorte que le public s'éloigne de la musique locale et à terme, c'est la survie de notre identité culturelle qui est en jeu, avec toute la diversité qui la caractérise, les spécificités qui la caractérise, et le fait qu'elle abrite les seules communautés francophones en Amérique. »

**David Bussièrès, chanteur et producteur
Regroupement des artisans de la musique (RAM)
25 octobre 2022**

« La SCGC soutient pleinement les objectifs du projet de loi C-11 et exhorte respectueusement le Sénat à assurer son adoption rapide en tant que loi. Nous, les compositeurs, sommes des membres actifs de la SOCAN et de la CDEC, et notre position d'aujourd'hui reflète leurs analyses et leurs recommandations concernant le projet de loi C-11 [...] Le projet de loi C-11 est une occasion unique de souligner que la culture et la souveraineté canadiennes signifient davantage que les entreprises étrangères qui décident de ce qui est "suffisamment canadien" lorsqu'elles demandent des crédits d'impôt. »

**John Welsman, président
Screen Composers Guild of Canada (SCGC)
1er novembre 2022**

« Le projet de loi C-11 est une avancée importante, nous le soutenons pour la protection accrue de la culture canadienne qu'il représente. »

Luc Thériault, Trésorier
Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC)
2 novembre 2022

« Pour chaque dollar généré par les diffuseurs canadiens de télévision et de radio, environ 34 cents sont distribués aux auteurs et compositeurs canadiens. Cependant, sur les revenus générés par les services d'écoute en ligne, seulement 10 cents sont distribués aux Canadiens [...] Il va de soi que ces plateformes en ligne, qui bénéficient d'un accès sans entraves au public canadien, devraient soutenir notre communauté culturelle et la prochaine génération d'auteurs et de compositeurs canadiens. C'est vital pour la survie de notre culture et de notre souveraineté culturelle. »

Martin Lavallée, conseiller juridique principal
Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN)
25 Octobre 2022

« Nous avons besoin que le public se reconnaisse dans nos contenus culturels, car ce qui nous ressemble est aussi ce qui nous rassemble, ce qui façonne notre identité nationale. C'est exactement ce que le projet de loi C-11 permet de faire; faire du Canada une culture singulière, vivante et rayonnante. »

Alexandre Alonso, directeur général
Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec (SPACQ)
2 novembre 2022

La modernisation de la loi est désespérément nécessaire et attendue depuis longtemps. C'est pourquoi nous accueillons et soutenons les objectifs du projet de loi C-11. Le projet de loi C-11 ne désavantagera pas les créateurs numériques et ne limitera en aucune façon la liberté d'expression. Il est important de noter que depuis 1971, la réglementation liée au contenu canadien n'a pas empiété sur nos libertés en tant que Canadiens, mais a simplement fourni des choix et des investissements essentiels dans les propriétés intellectuelles canadiennes. Les auteurs-compositeurs adoptent les nouvelles technologies et croient fermement à l'importance de la liberté

d'expression. Mais les plateformes qui tirent profit du talent canadien (et des revenus publicitaires canadiens) doivent soutenir l'environnement dans lequel elles prospèrent. Les services de streaming ne peuvent plus se permettre de soutirer des frais d'abonnement, des revenus publicitaires et des données aux Canadiens, sans contribuer à la culture canadienne. Notre souveraineté culturelle et économique l'exige.

Arun Chaturvedi, Président – *par lettre*
Songwriters Association of Canada (SAC)
1^{er} novembre 2022

« Le projet de loi C-11 sur la radiodiffusion est extrêmement important pour les artistes. Il est plus que temps que les géants du Web soient assujettis aux règles canadiennes de radiodiffusion. »

Sophie Prigent, présidente
Union des artistes (UDA)
18 octobre 2022

« La WGC appuie le projet de loi C-11. Il s'attaque fondamentalement au déclin de la production nationale canadienne en établissant clairement que les services de streaming en ligne comme Netflix, Disney+ et Amazon Prime Video sont couverts par la Loi sur la radiodiffusion, et en donnant au CRTC les outils pour les régler afin qu'ils contribuent de manière appropriée à notre industrie nationale. C'est au cœur de ce que le projet de loi C-11 est censé faire et c'est ce qu'il fait. »

Alex Levine, president
Writers Guild of Canada (WGC)
1er novembre 2022